

LE BÂTHIOLAIN

LETTRÉ INFO DE LA COMMUNE DE LA BÂTHIE N° 206 - MARS-AVRIL 2025



BULLETIN D'INFORMATION
COMMUNAL
MARS-AVRIL 2025

MAIRIE DE LA BÂTHIE
103 rue A. de Lamartine
73540 LA BÂTHIE
Tél. 04 79 31 00 43
mairie@labathie.fr
www.labathie.fr

HEURES D'OUVERTURE
AU PUBLIC :
Lundi, mardi et jeudi :
08:30-12:00
Vendredi :
08:30-12:00, 13:30-17:00
Fermé le mercredi

Directeur de la publication :
Jean-Pierre ANDRÉ,
le Maire

Articles : Mairie de la Bâthie,
commission communication
Photos : Mairie
Conception : L'imprime Doussard

1200 exemplaires
ISSN : 2726-5196
Distribution : SCOP AART
Gilly-sur-Isère

Le mot du Maire et de l'équipe municipale

Une société est toujours soumise à des évolutions lentes que nous ne percevons pas à leur juste valeur.

Ainsi la France qui, au sein de l'Europe, gardait un taux de natalité relativement important par rapport aux autres pays européens, se trouve confrontée à une baisse significative du nombre de naissances.

Elle est désormais sur un rythme d'environ 52 500 naissances par mois alors qu'on était encore à presque 68 000 en 2021. Le taux de fécondité est tombé à 1,68 enfant par femme.

Cette situation selon l'Institut national des études démographiques n'est pas nouvelle car comme tous les pays occidentaux, elle connaît ce type d'érosion. Il convient pourtant de ne pas oublier que le solde entre naissances et décès reste pour notre pays positif.

Comme l'écrivent Anne Solaz, Laurent Toulemon, Gilles Pison, trois chercheurs de l'INED : « Contrairement à celui de la plupart des autres pays européens où il est négatif (21 pays sur les 27 de l'UE), le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est positif en France, bien que faible (47 000), de même ordre de grandeur qu'en 2022 (51 000). »

Il ne s'agit pas de triompher car cela signifie que si les générations se renouvellent encore, nous sommes dans un pays qui vieillit et qui fait moins d'enfants.

Pourquoi ce type de réflexion dans un Bâthiolain ?

Nous avons rencontré l'inspectrice de l'Éducation nationale à sa demande pour faire le point sur les effectifs scolaires. Nous nous sommes engagés lors de la campagne électorale dans une logique de transparence. Madame l'inspectrice, lors de notre rencontre, a expliqué que la baisse démographique nationale n'épargnait pas les communes des deux Savoie.

Toutes sont impactées par cette baisse démographique et la commune de La Bâthie n'y échappe pas. Notre école maternelle comptera à la rentrée de septembre 2025,

46 élèves pour trois classes. La norme pour une classe est de 23. Par manque d'effectifs l'inspection académique supprimera une classe à la rentrée.

Chacun comprendra que cela risque d'entraîner des conséquences pour les années à venir. Il convient donc de se mobiliser pour stabiliser les effectifs et réfléchir sérieusement à l'apport de population par des projets de construction. Une page de ce bâthiolain sera donc consacrée aux écoles car c'est bien en elles que se prépare l'avenir.

En poursuivant l'initiative de nos prédécesseurs, nous avons encadré le renouvellement du conseil municipal jeunes. Il permet et favorise l'apprentissage à la citoyenneté et à la vie politique telle qu'elle devrait être : réflexion sur le bien commun et sur la chose publique. Nous accompagnerons les projets de cette jeune équipe qui vous est présentée dans ce Bâthiolain.

Enfin, le budget de la commune a été voté par le conseil municipal. Il se concentre pour l'essentiel sur notre programme : jeux d'enfants, sécurité, entretien de la commune etc.

Il faut noter que peu de collectivités locales du pays s'engagent dans des emprunts ou dans des travaux importants. Comme les ménages, elles restent prudentes.

Notre budget n'échappe pas à cette tendance : il prépare l'avenir, entretient ce qui est nécessaire, mais ne prend pas de risques inconsidérés. Il convient de noter que nous avons simplifié les demandes de subventions faites par les associations en ayant conscience qu'elles jouent un rôle fondamental dans la vie de la commune.

La question des finances communales est toujours objet de discussions, parfois de polémiques et surtout de beaucoup de fantasmes. Notre maire l'a rappelé lors de ses vœux : la population sera conviée à **une réunion publique le 7 mai à 19h30** pour faire le point sereinement sur les finances communales.

Le Maire, Jean-Pierre ANDRÉ et son équipe

Le ministère de l'Éducation nationale est très attentif à l'évolution des effectifs (primaire, collège, lycée).

Il se base ainsi sur plusieurs formes d'évaluation et d'enquêtes. La Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) fournit régulièrement des données qui sont aujourd'hui accessibles grâce à internet.

Si l'on se réfère aux chiffres des années passées, une simple consultation des graphiques indique une chute vertigineuse entre 2019 et 2025 avec des prévisions tout aussi basses pour les années à venir. Et cela vaut aussi bien pour le premier degré que pour le second degré.



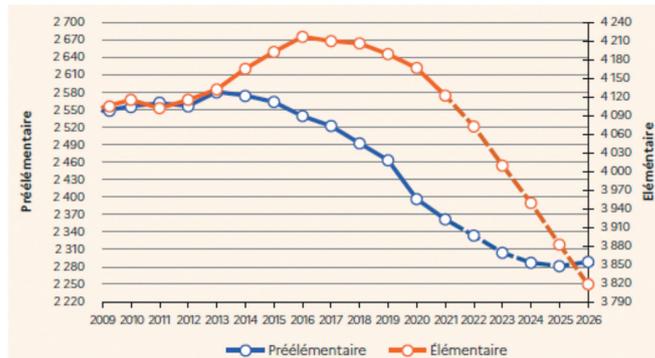
➤ 1 Evolution des effectifs d'élèves dans le premier degré (en milliers)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous et hors contrat.
Source : DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 22.11. DEPP

➤ 2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement préélémentaire et l'enseignement élémentaire (en milliers)



Lecture : l'échelle de gauche concerne les effectifs d'élèves en préélémentaire (courbe bleue) et celle de droite les effectifs en élémentaire (courbe orange). Une graduation correspond à une évolution de 30 000 élèves pour le préélémentaire et pour l'élémentaire. Ainsi entre les rentrées 2020 et 2021, les effectifs en préélémentaire ont diminué de 35 000 élèves et de 44 500 élèves en élémentaire.

Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous et hors contrat, hors ULIS.
Source : DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 22.11. DEPP

Si l'on consulte les effectifs des écoles de La Bâthie dans le tableau suivant, fourni par les services de la mairie, il est assez évident qu'entre 2017 et 2025 une baisse significative se produit, même si elle n'est pas aussi forte que ce que nous indiquent les courbes nationales précédentes.

Il convient donc pour notre commune de trouver des moyens de développement qui permettent au moins de stabiliser ce manque démographique.

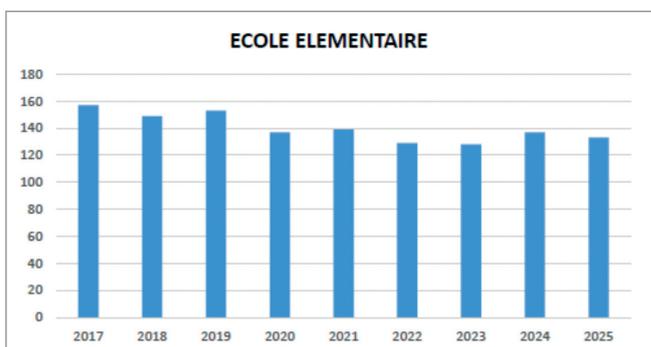
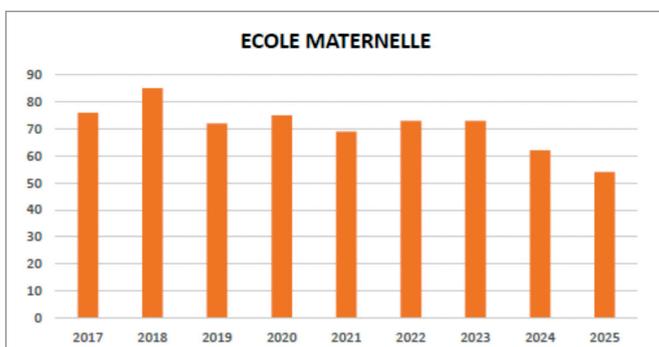
Il n'y a pas dans ce domaine de remèdes miracles car « faire des enfants » ne relève pas d'un ordre que les plus jeunes auraient à suivre.

Des conditions de vie plus décentes, plus dignes et un avenir moins sombre que celui qui nous est présenté seraient sans aucun doute des motivations qui inciteraient à avoir des enfants.

Notre commune peut y prendre sa part mais elle n'a pas la naïveté de croire qu'elle peut tout en ce domaine.

EFFECTIFS DES ÉCOLES DE LA BÂTHIE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ecole élémentaire	157	149	153	137	139	129	128	137	133
Ecole maternelle	76	85	72	75	69	73	73	62	54



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025



1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Après plus de quatre mois d'un marathon budgétaire inédit, le projet de budget a, en effet, été définitivement adopté par le Parlement. Le climat d'incertitude, lié au retard du budget et à l'instabilité gouvernementale, entrave la capacité pour les collectivités locales de financer les services publics et de soutenir l'économie locale.

2. LA SITUATION GLOBALE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES PUBLIQUES

La loi de finances pour 2025 a été élaborée dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante. Sur la base d'une inflation à 1,4% et d'une croissance de 0,9%, l'objectif de la loi de finances est de ramener le déficit à 5,4% du PIB en 2025, avec une dette estimée à 115,5% du PIB.

3. LE CONTEXTE PROPRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

La loi de finances 2025 comprend, comme chaque année, des dispositions relatives aux collectivités locales, et prévoit notamment une charge d'environ 7 milliards d'euros pour les collectivités, dont :

1. La mise en place d'un fonds de réserve et d'un dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) :

Ce prélèvement, instauré sur plus de 2000 collectivités environ, ponctionnerait les recettes des communes et des EPCI à hauteur de 500 millions d'euros. Ce dispositif vise à lisser les recettes des collectivités territoriales dans le but de participer à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques au regard des critères européens (qui examinent l'équilibre entre les dépenses et les recettes sur l'exercice).

90% de la somme ainsi prélevée devra être reversée aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans, les 10% restants alimentant les fonds de péréquation.

Pour la commune de la Bâthie, ce prélèvement, opéré sur les recettes fiscales, est estimé à 28 400 €.

2. Le gel des fractions de TVA qui coûtera 1,2 milliard d'euros de manque à gagner pour les collectivités.
3. La minoration des crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).
4. Baisse drastique du Fonds vert qui passe de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros.
5. Des baisses significatives sont prévues sur la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).
6. Par ailleurs, dans la ligne des volontés du gouvernement portées dans la loi de finances pour la Sécurité sociale, la cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) pèsera pour plus de 1,4 milliard en 2025 (3 points auxquels s'ajoute la non-compensation du point supplémentaire de 2024), avec une augmentation complémentaire de 3 points en 2026, 2027 et 2028, portant la facture pour les collectivités à plus de 5 milliards.

L'augmentation des impôts est toujours une décision complexe et difficile à prendre. Nous avons insisté pour une hausse régulière, pour un lissage et non pour une augmentation brutale.

L'équipe précédente n'a pas suivi cette logique et a augmenté de 20 % en 2024. Pour notre part, nous sommes contraints de voter une hausse de 2,5 % en raison de la volonté de l'Etat de réduire son propre endettement et donc de compenser en partie les nouveaux prélèvements qui nous sont imposés.

Pour faire face totalement à cette exigence, il aurait fallu augmenter de 3,5 % ! Nous nous contentons de 2,5 % pour épargner les contribuables et pour prendre en compte le poids de l'inflation.

LES INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE EN 2024



• Charges à caractère général/dépenses réelles de fonctionnement = 40.3 %

Ce ratio ne devrait pas dépasser 25% pour assurer à la collectivité une marge de manœuvre sur ses dépenses de fonctionnement. Il s'agit essentiellement de l'entretien du patrimoine communal qui est important à La Bâthie.

• Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement = 46.2 % (ratio net des remboursements)

Ce ratio permet de mesurer le niveau d'impressibilité des charges. En effet, les charges de personnel

sont les dépenses obligatoires pour la commune et à effectif constant, elles évoluent chaque année du fait du glissement/vieillesse/technicité, les agents titulaires connaissant une évolution de carrière automatique avec la montée d'échelon. **Seuil d'alerte défini par l'Etat > 60 %**. La Bâthie est nettement en dessous de ce seuil.

• Rigidité des charges structurelles = 43.7 %

Ce ratio met en évidence le rapport entre les frais de personnel augmentés de l'annuité de la dette (capital + intérêts) et les recettes de fonctionnement.

- **Taux d'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) = 27 %**

C'est la capacité qu'a la collectivité à financer ses projets d'investissement et à rembourser ses emprunts.

En pratique sur 10 € de recettes, 2,70 € sont épargnés.

- **Taux d'épargne nette (ou capacité d'autofinancement nette) = 18.5 %**

Ce ratio permet de mesurer la capacité d'autofinancement issu du fonctionnement courant de la collectivité (seuil de vigilance < 10%).

La capacité d'autofinancement nette représente le montant dont la commune dispose pour autofinancer ses investissements, hors emprunts et subventions.

- **Taux d'endettement = 61.6 %**

Ce ratio permet d'apprécier la charge de la dette communale par rapport à ses recettes réelles de fonctionnement.

- **Capacité de désendettement = 2.28 ans**

C'est le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette.

Les règles de prudence préconisent de maintenir ce ratio sous la barre des 8 années. Pour information, un ratio supérieur à 12 ans témoigne d'une situation dégradée.

- **Annuité de la dette / épargne de gestion = 34.9 %**

Ce ratio permet d'apprécier la capacité financière de la collectivité. Seuil de vigilance > 70 %

- **Annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 10.0 %. Seuil de vigilance > 20%**

- **Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal = 0.41**

L'effort fiscal permet d'apprécier les marges de manœuvre en matière de fiscalité. Il mesure la pression fiscale exercée par la collectivité sur ses administrés.

Il s'agit d'un indicateur de richesse pour partie composé de « produits potentiels » et pour partie de « produits réels ». Les produits potentiels sont obtenus en multipliant les bases de fiscalité de la commune par les taux moyens nationaux correspondants, et non par les taux effectivement pratiqués par la collectivité.

En dessous de 1, on estime que cet effort est inférieur à la moyenne nationale et que des possibilités d'action sur les taux sont envisageables.

La réunion du 7 mai permettra d'expliquer ces chiffres et d'échanger sur la situation financière de la commune.

Conseil Municipal Jeunes



Le conseil municipal jeunes, son nouveau maire Lou Colin, et les élus qui les accueillent.

“RIEN N'EST PLUS IMPORTANT QUE LA TRANSMISSION DES VALEURS DÉMOCRATIQUES.”

La création sous ce mandat d'un conseil municipal jeunes posait cet impératif civique et politique avec force.

Pour donner suite aux élections partielles de septembre, il convenait de procéder à sa nouvelle installation. Gaëlle Cléry avec les membres de la commission scolaire s'est donc attelée avec l'aide des enseignants à organiser une nouvelle élection.

Les élèves de l'école élémentaire l'Oiseau-Lyre ont voté le jeudi 9 janvier 2025 pour élire les nouveaux membres de leur conseil municipal jeunes. L'élection s'est déroulée en présence d'élus de la commune dans les mêmes conditions qu'une élection municipale. Les anciens membres du CMJ ont assisté au dépouillement qui a révélé les noms des nouveaux représentants : Charlie Lechavallier, Chloé Bouvier, Tim Burtin, Isaline Cornu, Ethan Bourquenoud, Lou Colin, Colliz De Bastiani, Anna Panepinto, Samuel Girard, Naïm Van den Heuvel.

Le jeudi 20 février 2025, le conseil municipal jeunes s'est réuni en mairie de La Bâthie pour leur prise de fonction et pour l'élection du maire. C'est Lou Colin qui est maintenant le premier édile du conseil municipal jeunes de La Bâthie.

Nous souhaitons que ce conseil municipal jeunes permette à la jeunesse de la commune de prendre des initiatives, développer l'entraide, l'apprentissage de la vie en collectivité. Une fois par mois ou tous les deux mois les membres du conseil se réuniront pour réfléchir à des projets et pour prendre les décisions qui les mettront en œuvre. Ils devront comme les plus grands élire un secrétaire de séance et voter pour les projets définis ensemble.

La majorité municipale et particulièrement la commission scolaire seront attentives et toujours prêtes à soutenir ces jeunes élus.

UN RELAIS PETITE ENFANCE C'EST QUOI ?

Le relais petite enfance est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistant(e)s maternel(le)s, les parents et leurs enfants. Il existe 5 relais sur le territoire d'Arlyère (Albertville-Frontenex-Ugine-Beaufort-La Bâthie).

Ils sont gérés par le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) Arlyère.

Chaque relais est en charge de plusieurs communes, celui de Basse-Tarentaise couvre les communes suivantes : La Bâthie, Esserts-Blay, Cevins, Tours-en-Savoie, Saint-Paul-sur-Isère, Rognaix.



LE RELAIS A PLUSIEURS MISSIONS !

ANIMATION D'ATELIERS HEBDOMADAIRES

Les mardis et vendredis de 9h30 à 11h00 (hors vacances scolaires)

La salle d'animation du relais est située au 54 rue Aimé et Eugénie Cotton à La Bâthie.

Les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants sont accueillis aux ateliers sur inscription. Le relais propose des temps d'éveil sensoriels, moteurs, et créatifs, ainsi que des animations avec des intervenants extérieurs : Baby gym, médiation animale, éveil musical, etc.

SOUTIEN ADMINISTRATIF

L'une des missions principales du relais est d'accompagner les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté aux besoins de leur enfant : transmission des listes des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s par la PMI (Protection Maternelle Infantile) du secteur, informations sur les différents modes de garde du territoire.

Le relais propose également une aide administrative : information sur les différentes aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), estimation du coût de la garde, compréhension du contrat de travail établi entre les assistantes maternelles et le parent-employeur, information concernant la convention collective du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

SOUTIEN À LA PROFESSIONNALISATION DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Les animatrices des relais petite enfance accompagnent les assistant(e)s maternel(le)s dans leur parcours de professionnalisation tout au long de leur carrière.

Trois types d'actions sont proposés :

1. Des formations continues sur les gestes de premiers secours, le développement de l'enfant, etc.
2. Des réunions en soirée sur des thèmes liés à leur métier.
3. Des temps d'animations hebdomadaires pour les enfants qui sont aussi des temps de partage, de rencontres et d'échanges professionnels.



LE RELAIS PETITE ENFANCE S'ADRESSE AUX PARENTS & AUX ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

L'animatrice reçoit sur rendez-vous physiques et/ou téléphoniques à :

LA MAISON DE L'ENFANCE SIMONE VEIL

805, rue du Commandant Dubois - 73200 ALBERTVILLE - Contact Guichet unique : 04.79.10.73.73

Cérémonie du 19 mars

Le 19 mars 2025 s'est déroulée la cérémonie en hommage aux soldats morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.

Il a été également procédé à la remise du diplôme d'honneur de porte-drapeau à Jean-François Lombard pour 24 années de fonction ainsi qu'à la remise de l'insigne correspondante.



Sortie de ski

Les enfants de l'école élémentaire des classes de CE2, CM1, CM2 ont bénéficié d'une semaine de ski aux Saisies du 17 au 21 mars.

Le beau temps était au rendez-vous et les enfants ainsi que les accompagnateurs étaient ravis et joyeux. Ils renouent avec une pratique qui s'était perdue l'an passé. Le ski est un sport local qui hélas devient de plus en plus onéreux pour les familles : il est essentiel que la commune continue à soutenir ces sorties.



Piste du Bois du Seigneur

La piste du Bois du Seigneur était inutilisable depuis quelques années.

Nous avons procédé à quelques travaux de purge et de déblaiement. Elle est aujourd'hui praticable mais un arrêté signale que la circulation reste aux risques et périls des usagers.



USGM

L'USGM A 100 ANS

Le club de football recherche **des photographies anciennes** ou très anciennes pour fêter l'événement.

Si vous en possédez, merci de contacter la mairie.

CONTACT :

Mairie de La Bâthie
103 rue Lamartine
73540 LA BÂTHIE
Tél. 04 79 31 00 43
mairie@labathie.fr



VOTRE AGENDA à La Bâthie



du 21 au 24 Avril	Raid Junior
Mercredi 7 Mai	Réunion publique finances à 19h30
Les 10 et 11 Mai	Salon du Livre et expositions des artistes
Dimanche 18 Mai	Fête du Village. Salle polyvalente avec la participation de 16 associations de La Bâthie de 10h à 18h.
Dimanche 25 Mai	Vide Grenier des écoles
Les 30 et 31 Mai	Fête du Foot (Tournoi jeunes)